

SYNODE D'HIVER 7 - 8 décembre 2010

Point 16



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Rapport final de la délégation aux affaires féminines ; transformation en délégation à la question des genres ; rapport final, information

Proposition :

**le Synode prend acte du rapport joint et de la transformation de la
délégation aux affaires féminines en délégation à la question des
genres.**

Contexte

Les Eglise réformées Berne-Jura-Soleure peuvent se targuer d'une longue tradition du travail en matière de parité. Depuis la création de la commission aux affaires féminines en 1979 par le Conseil synodal, tant notre Eglise que le Synode se sont régulièrement penchés sur les questions d'égalité et de genres. La délégation aux affaires féminines, qui était responsable de ce domaine depuis 2003, va être dissoute à la fin de 2010.

Rapport final

Le rapport final dresse un aperçu succinct du travail effectué, des thèmes traités et des protagonistes impliqués. Il ne prétend nullement à l'exhaustivité, mais cherche plutôt à mettre exigences, motivations, activités et résultats en perspective. Il montre par ailleurs une évolution globale de la société : le passage de la thématique des femmes à une démarche axée sur les genres (gender mainstreaming ou paritarisme).

Ce bilan permet de retracer succès et défaites – conscients que, malgré l'avance considérable, il est de notre responsabilité de poursuivre ce chemin. Nous pouvons constater avec fierté que l'attrait des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure en tant qu'employeur a été renforcé par leur politique dans ce domaine.

Nous remercions de tout cœur les membres de la délégation aux affaires féminines et son administratrice Lisbeth Zogg Hohn.

Réorganisation à partir de 2011

La dissolution de la délégation aux affaires féminines ne signifie pas la fin de notre engagement dans ce domaine. Mais une restructuration s'imposait. Par la mise en place d'une nouvelle «délégation à la question des genres», il s'agit de traiter cette question, non pas en recourant à des ressources en personnel supplémentaires et en créant une structure professionnelle à part, mais en l'intégrant directement dans les activités des services généraux . Il s'agit d'incorporer la perspective de l'égalité à tous les projets, toutes les discussions et toutes les décisions en tenant compte des rôles, des obligations et des intérêts très marqués tant culturellement que socialement des hommes comme des femmes. La nouvelle délégation, responsable de ce processus, pourra s'appuyer sur un instrument de contrôle de la parité entre les genres.

En effet, Madame Zita Küng, d'EQuality à Zurich, experte en paritarisme (gender mainstreaming) nous conseillera et nous accompagnera dans le processus d'intégration de la thématique des genres au travail quotidien des services généraux. Avec son soutien, l'instrument de contrôle de la parité entre les genres sera introduit en 2011, année de transition, puis appliqué dès 2012 sous la supervision de la délégation à la question des genres.

Le Conseil synodal

Annexe : rapport final